



ADDENDA # 1

Date: le 21 avril 2020

Titre: Service de nettoyage et d'entretien pour le Haut-Commissariat du Canada en Australie

Le ministère d'Affaires Étrangères, Commerce et Développement modifie par la présente, conformément au présent addenda la demande de proposition pour la prestation des services de nettoyage et d'entretien au Haut-Commissariat du Canada en Australie, ayant le numéro 20-156424. Le présent addenda fait partie de la DP. Le présent addenda a pour objet :

1. Apporter des modifications à la DP

Le présent addenda est émis avant la réception des offres afin de fournir des révisions et des clarifications aux documents d'appels d'offres.

MODIFICATIONS À LA DP

1. Sur la Page de Couverture - ENVOI DE LA PROPOSITION

SUPPRIMER:

Dans son intégralité

INSÉRER:

Pour être déclarées valides, les propositions doivent avoir été reçues au plus tard à **14:00 EDT le 14 mai 2020** (heure d'Ottawa, Ontario). Aux présentes, cette date est appelée «date de clôture».

Seules les copies électroniques seront acceptées et reçues à l'adresse suivante :

internationalproposals@international.gc.ca

No de l'appel : 20-156424



2. Dans la section PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES - 2.5
VISITE DES LIEUX – OBLIGATOIRE

SUPPRIMER:

Dans son intégralité

INSÉRER:

Le soumissionnaire ou son représentant est tenu d'assister à la conférence. La conférence des soumissionnaires aura lieu au **Haut-Commissariat du Canada, Commonwealth Avenue, CANBERRA, A.C.T. 2600, Australie**, entrée par le croissant Forster le **30 avril 2020** commencera à **17 :00 (heure locale de Canberra)** à **Canberra, Australie**.

On demande aux soumissionnaires de confirmer leur présence auprès du représentant du Canada au plus tard **trois jours ouvrables** avant la conférence et de fournir les noms des participants. Les soumissionnaires devront signer un formulaire de présence. Ils devraient confirmer dans leur soumission qu'ils ont participé à la visite des lieux.

Les soumissionnaires qui n'auront pas participé à la visite ou qui n'y auront pas envoyé de représentant n'auront pas d'autre occasion de le faire et leur soumission sera jugée irrecevable. Toutes les précisions et tous les changements apportés à la DP à la suite de la conférence des soumissionnaires seront inclus dans la DP, sous forme de modifications.

Prière de noter que toutes les dépenses relatives à des déplacements et les autres frais liés à la participation à une conférence des soumissionnaires font partie des « Coûts relatifs aux soumissions », tels qu'ils sont décrits dans les Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels de 2003 (2019-03-04) et qu'ils ne seront pas remboursés par le Canada.

LES AUTRES MODALITÉS DE L'APPEL D'OFFRES DEMEURENT INCHANGÉES